



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



International
Plant Protection
Convention

RAPPORT

ATELIER RÉGIONAL VIRTUELLE POUR L'AFRIQUE DE 2020 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX.

Sous le thème de l'héritage IYPH



African Union



Inter- African
Phytosanitary Council

8-11 Septembre 2020

AVERTISSEMENT

Les désignations utilisées et la présentation des éléments de ce produit d'information n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) concernant le statut juridique ou de développement de tout pays, territoire, ville; ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La mention de sociétés spécifiques ou de produits de fabricants, qu'ils aient ou non été brevetés, n'implique pas que ceux-ci ont été approuvés ou recommandés par la FAO de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

Pour Matériaux tiers; Les utilisateurs souhaitant réutiliser des éléments de cette œuvre attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, sont responsables de déterminer si une autorisation est nécessaire pour cette réutilisation et d'obtenir l'autorisation du détenteur des droits d'auteur. Le risque de réclamation résultant de la violation de tout composant appartenant à un tiers dans le travail incombe uniquement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site Web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés via les publications sales@fao.org. Les demandes d'utilisation commerciale doivent être soumises via: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes concernant les droits et les licences doivent être soumises à: copyright@fao.org

Contenu

| | |
|--|----|
| 1.0 Introduction..... | 5 |
| 1.1 Procédure de l'atelier..... | 5 |
| 1.2 Objectif de l'atelier | 5 |
| 1.3 Résumé de l'atelier | 5 |
| 2. Ouverture de la reunion..... | 6 |
| 2.1. Déclaration liminaire - Directeur CPI..... | 6 |
| 2.2 Mot de bienvenue - Secrétariat de la CIPV..... | 6 |
| 2.3 Mot de bienvenue - ADG / RR-RAF..... | 6 |
| 3. Organisation des reunions..... | 6 |
| 3.1. Élection du president..... | 6 |
| 3.2 Nomination du rapporteur | 6 |
| 3.3 Revision de l'Agenda | 6 |
| 3.4 Liste des participants | 6 |
| 4. Mises à jour sur la gouvernance et les questions stratégiques | 7 |
| 4.1 Gouvernance et stratégie (CPM, Bureau de la CPM)..... | 7 |
| 4.2 Mise à jour du Comité des normes | 7 |
| 4.4. Mise à jour du IC | 9 |
| 4.4 Mise à jour sur le groupe de travail sur les conteneurs maritimes..... | 9 |
| 5. Section 1: Discuter des observations de fond sur les projets de normes et de recommandations. | 11 |
| 5.1. Audit dans un contexte phytosanitaire..... | 11 |
| 5.2 Révision ciblée de la NIMP 12 (certificats phytosanitaires) en relation avec la réexportation (2015-011). | 11 |
| 5.3 Projets d'amendements 2019 et 2020 à la NIMP 5: glossaire des termes phytosanitaires (1994-001). | 12 |
| 5.4 Normes fondées sur les produits pour les mesures phytosanitaires (2019-008) (priorité 1) IPPC | 13 |
| 5.5 Projet de recommandation de la CMP: approvisionnement sûr en aliment et autres aides pour empêcher l'introduction de organismes nuisibles pendant une situation d'urgence (2008-026). | 15 |

| | |
|---|----|
| 6. Section 2: Mise en œuvre et sensibilisation dans le cadre de la FAO / ORPV | 16 |
| 6.1. Activités régionales de renforcement des capacités phytosanitaires de la FAO | 16 |
| 6.2. Activités des ORPV. | 17 |
| 6.3. Thèmes d'intérêt pour la région | 18 |
| 7. Section 3: Passer ensemble des idées à l'action..... | 23 |
| 7.1. Année Internationale de la la santé des végétaux | 23 |
| 7.2 Guide de la CIPV sur l'établissement et le maintien de zones indemnes: mise en œuvre de la Convention et des NIMP | 23 |
| 7.3. Appel à thèmes de l'IPPC: normes et mise en œuvre..... | 25 |
| 7.4. Mise à jour de l'état de la solution ePhyto | 26 |
| 8. Conclusion de l'atelier / Date et lieu de la prochaine réunion | 27 |
| 9. Enquête en ligne sur l'atelier..... | 27 |
| 10. Adoption du rapport 2020 (à diffuser, la date limite sera le 25 septembre 2020) | 27 |
| 11. Clôture de la réunion. | 27 |
| Annexe 1: Agenda | 32 |
| ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER RÉGIONAL VIRTUEL 2020 ET DE L'ATELIER NRO EN AFRIQUE SOUS LE THÈME DE L'HÉRITAGE IYPH..... | 32 |
| ORDRE DU JOUR PROVISOIRE | 32 |

ATELIER RÉGIONAL VIRTUELLE 2020 POUR L'AFRIQUE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

1.0 Introduction

La Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) en collaboration avec le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union africaine (CPI-UA) et l'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux (ONPV) du Kenya ont organisé l'atelier régional virtuelle 2020 pour l'Afrique de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux du 8 au 11 Septembre 2020.

Plus de soixante-dix participants y ont participé, représentant quarante-sept États membres d'Afrique, la CIPV, la FAO-RAF et le CPI.

1.1 Procédure de l'atelier

Le CPI, à la suite de consultations avec le Secrétariat de la CIPV, le Comité d'organisation, les experts et les États membres, a proposé que l'atelier 2020 soit structuré virtuellement. En conséquence, la participation des membres à l'atelier s'est faite via l'application Zoom.

L'atelier régional de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux 2020 pour l'Afrique s'est déroulé en six sessions au total (deux par jour).

- 1ère session: 11h00 à 13h00 (heure du Malawi).
- 2e session: de 14h00 à 16h00 (heure du Malawi).

La réunion était coprésidée par M. David Kamangira, représentant du Comité des normes et Mme Faith Ndunge, représentante du Comité de mise en œuvre et de développement des capacités.

1.2 Objectif de l'atelier

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

- Examiner et discuter des projets de Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations;
- Partager des expériences sur les problèmes de santé des végétaux et les défis connexes, et
- Faire des recommandations pour un engagement futur.

1.3 Résumé de l'atelier

- Jour 1: Le premier jour de l'atelier de 3 jours a consisté en une ouverture officielle où les participants ont fourni des mises à jour sur la gouvernance et les questions stratégiques. Il y a également eu des discussions et des échanges de vues sur les projets de NIMP et les recommandations de la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP).

Jours 2 et 3: Les participants ont discuté des questions phytosanitaires régionales et nationales, qui frôlaient des sujets d'intérêt pour la région, y compris des mises à jour sur les principaux ravageurs et maladies des plantes menaçant les moyens de subsistance en Afrique.

Parmi les autres sujets pertinents figuraient le guide IPPC sur les zones exemptes d'organismes nuisibles, la solution IPPC e-Phyto et l'IYPH.

2. Ouverture de la réunion

2.1. Déclaration liminaire – Directeur-CPI

Dans le discours d'ouverture, M. Jean Gérard Mezui M'Ella, Directeur du Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union africaine (CPI-UA), a souhaité la bienvenue à tous les participants à l'atelier régional virtuel de la CIPV pour l'Afrique, a présenté l'actuel COVID-19 situation de la santé des végétaux en Afrique et a souhaité à tous les participants une délibération fructueuse.

Il a également souligné l'importance de la coopération entre le CPI et les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO dans la résolution des problèmes phytosanitaires en Afrique avant de déclarer ouvert l'atelier au nom de SE Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union africaine et de l'honorable ministre de l'Agriculture. et développement rural du Cameroun.

2.2 Mot de bienvenue - Secrétariat de la CIPV;

Dans ses remarques, M. Arop Deng, chef de l'équipe d'intégration et de soutien de la CIPV et président du comité d'organisation de l'Atelier régional 2020-Afrique a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance de sensibiliser sur les questions de santé des végétaux pendant l'actuelle Année Internationale de la Santé des végétaux (IYPH). Il a exhorté la région à soutenir la Zambie dans la proclamation de la Journée Internationale de la Santé des végétaux (IDPH).

2.3 Mot de bienvenue - DGA / RR-RAF

Dans ses remarques, M. Abebe Haile Gabriel, Sous-Directeur général de la FAO, Représentant régional pour l'Afrique, a exposé les effets négatifs des problèmes de santé des végétaux concernant la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO et des objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier ceux qui visent à éliminer la faim. et la malnutrition. Il a adressé ses salutations chaleureuses et a félicité le CPI et le Secrétariat de la CIPV ainsi que la FAO pour l'organisation de la réunion.

3. Organisation des réunions

3.1. Élection du président

M. David Kamangira, ONPV Malawi et Ndunge F, KEPHIS ont été nommés respectivement président et vice-président de l'atelier

3.2 Nomination du rapporteur

Le CPI-UA a été proposée et approuvée par les participants pour être le rapporteur de l'atelier. Cependant, Moses de l'ONPV du Nigéria et un membre du SC ont suggéré que tout participant pourrait contribuer au compte rendu de la réunion en considérant les défis de la réunion virtuelle avec la perturbation fréquente d'Internet.

3.3 Révision de l'ordre du jour

Après un examen approfondi du projet de l'ordre du jour, il a été adopté par les participants sans aucune modification majeure. (Annexe 1).

3.4 Liste des participants

Le nombre de participants variait d'un jour à l'autre. Il y en avait 80, 78, 73 et 77 aux jours 1, 2, 3 et 4 respectivement. La liste des participants se trouve en annexe 2.

4. Mises à jour sur la gouvernance et les questions stratégiques

4.1 Gouvernance et stratégie (CPM, CPM Bureau)

Dans sa présentation; M. Lucien Kouame; Membre du bureau de la CPM, a fait une présentation sur la gouvernance de la CIPV, le COVID-19, les décisions du Bureau de la CPM, du SC & IC et du Bureau de la CPM. Il a expliqué l'organigramme de gouvernance de la CIPV composé du bureau de la CMP, de la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP), du Groupe de Planification Stratégique (SPG), du Comité Financier de la CIPV (FC), du Comité des Normes (SC) et Mise en œuvre et développement des capacités (IC).

En ce qui concerne l'impact du COVID-19, il a expliqué que les préparatifs de la CMP-15 et l'examen annuel des activités du Secrétariat de la CIPV 2019 avaient été achevés par le bureau en janvier 2020, avant que l'OMS ne déclare le COVID-19 comme une pandémie mondiale en Février-Mars. 2020. Par conséquent, le Bureau de la CMP a appelé à des réunions virtuelles mensuelles, la première réunion virtuelle se tenant le 9 Avril 2020.

M. Kouame a également présenté un certain nombre de décisions du Bureau de la CMP prises lors des réunions virtuelles, notamment:

- Continuer l'adhésion actuelle qui a expiré en Avril 2020;
- Tenir des réunions virtuelles mensuelles;
- CPM-15 reporté, annulé SPG 2020 et autres;
- Envoyer une déclaration à la communauté IPPC sur l'atténuation de la crise du COVID-19;
- Discuté de la portée et du pouvoir décisionnel et résolu de consulter les PC par le président envoyant une lettre sollicitant des commentaires;
- Demande d'analyse des points de décision de l'ordre du jour de la CPM-15 pour examen par le Bureau et approbation de certains points de décision pour action et
- Demande au Secrétariat de la CIPV d'organiser des séances d'information informelles virtuelles avec les PC sur les activités communautaires pendant le COVID-19.

En outre, concernant l'IYPH, le bureau a accepté de pousser les événements majeurs au 1er semestre 2021 (segment ministériel CPM-15, Conférence internationale sur la santé des végétaux (IPHC), Helsinki et cérémonie de clôture), sélectionné le 12 mai pour célébrer la Journée Internationale de la Santé des végétaux (IDPH) et a aidé la Zambie à être un champion dans le processus de proclamation du jour.

4.2 Mise à jour du Comité des normes

M. David Kamangira, membre SC de l'ONPV Malawi a fait des présentations sur les activités de normalisation en 2019, les activités 2020 du SC en cours, les consultations sur les normes, les spécifications de consultation et les travaux prévus. Concernant les activités de normalisation de 2019, il a affirmé qu'il y avait un retard dans l'adoption des 3 NIMP recommandées pour adoption par la CMP 15 (2020), puisque la réunion de la CMP avait été annulée en raison du COVID-19.

Les 3 NIMP concernées étaient:

1. Projet d'amendements 2018 à la NIMP 5; Glossaire des termes phytosanitaires (1994-001);
2. Projet de révision de la NIMP 8: Détermination du statut d'organisme nuisible dans une zone (2009-005)
3. Projet de NIMP: Exigences pour l'utilisation de traitements par atmosphère modifiée comme mesures phytosanitaires (2014-006).

Cependant, pour la consultation sur les normes, le SC a travaillé par le biais du système de commentaires en ligne pour examiner et approuver 3 projets de normes pour la première consultation. Les parties contractantes ont été invitées à faire part de leurs observations sur les projets de NIMP suivants avant le 30 septembre:

1. Amendements 2020 à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires)
2. Révision ciblée de la NIMP 12 en ce qui concerne la réexportation »
3. Audits dans le contexte phytosanitaire
4. Projet de NIMP: Normes fondées sur les produits pour les mesures phytosanitaires

Pour la consultation sur les spécifications, M. David a souligné 3 spécifications (commentaires au 31 août) qui comprennent:

- Conception et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences (2018-009) - Annexe à la NIMP 38 (Mouvement international des semences);
- Critères pour déterminer le statut d'hôte des mouches des fruits sur la base des informations disponibles - Annexe à la NIMP 37 (Détermination du statut d'hôte des mouches des fruits (Tephritidae));
- Groupe technique sur les normes de produits (TPCS) (2019-009).

M. David Kamangira a également présenté le plan de travail et d'autres questions prioritaires du SC qui comprenaient la réorganisation des normes liées à l'ARP avec des suggestions pour avoir une norme globale et des annexes pour chaque étape du processus d'ARP. Il a mis l'accent sur les réunions de normalisation proposées à venir, notamment:

- 2 groupes de travail d'experts (GTE) prévus pour le début de l'année prochaine:
 - GTE sur l'utilisation d'autorisations d'importation spécifiques
 - GTE sur la révision de la NIMP 4 sur les exigences pour l'établissement de zones exemptes d'organismes nuisibles
- 3 réunions du panel technique
 - Panel technique sur le glossaire
 - Panel technique sur les protocoles de diagnostic
 - Groupe technique sur les traitements phytosanitaires

Enfin, il a développé d'autres questions prioritaires du SC comme la collaboration entre SC et IC; ateliers régionaux et Année internationale de la santé des végétaux.

4.4. Mise à jour de IC

Mme Faith Ndunge, dans sa présentation, a fourni des mises à jour sur les membres du IC pour le prochain mandat, les réunions du IC, les sous-groupes et équipes du IC, le sujet de la CIM, les pages des composants du système phytosanitaire et les pages Web de la CIM. Elle a affirmé qu'en 2020, le Comité de mise en œuvre et de renforcement des capacités a organisé jusqu'à présent 7 réunions virtuelles sur la mise à jour du développement de matériels d'apprentissage en ligne, Plan de mise en œuvre pour guides et matériels de formation, liste de sujets sur le renforcement des capacités et mise à jour au-delà du projet de conformité.

Elle a mis l'accent sur les 4 sous-groupes et équipes du IC qui comprennent:

1. Système d'examen et d'appui à la mise en œuvre (IRSS);

2. Groupe de travail sur les conteneurs maritimes (SCTF);
3. Équipe d'IC sur les obligations nationales en matière de rapports (NRO) et
4. Outil d'Evaluation des Capacités Phytosanitaires (PCE).

Les autres domaines couverts étaient:

- La page d'accueil de la mise en œuvre et du renforcement des capacités
- Activités en cours d'IC et ressources

4.4 Mise à jour sur le groupe de travail sur les conteneurs maritimes

Nathalie Nicora a partagé une vidéo sur le groupe de travail sur les conteneurs maritimes (SCTF) qui a révélé les risques associés au mouvement des conteneurs maritimes et de leurs cargaisons et une autre présentation sur le point sur le groupe de travail sur les conteneurs maritimes.

Mme Faith Ndunge a mis l'accent sur le but, la composition, les tâches et les actions du SCTF. Elle a affirmé que le Bureau de la CMP a prolongé le mandat du SCTF jusqu'à la fin de 2021, les résultats devant être présentés à la CMP en 2022 et a insisté sur la composition du SCTF et ses tâches. Ces tâches consistent à mesurer l'impact du code de pratique de l'OMI (Organisation maritime internationale) / OIT (Organisation internationale du travail) / CEE-ONU (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) pour l'emballage des unités de transport de marchandises et à accroître la sensibilisation aux risques phytosanitaires conteneurs maritimes.

Tout en fournissant des détails sur les principales actions du SCTF et les liens du SCTF, elle a invité les ONPV et les ORPV (sensibilisation) à consulter les résultats du Questionnaire sur la surveillance de la propreté des conteneurs maritimes et à utiliser différents documents d'orientation élaborés par le SCTF.

Après cette série de présentations, les participants ont soulevé les commentaires / questions suivants:

- Moïse du Nigéria et un membre du SC ont proposé que les pays africains développent des relations solides entre eux et qu'il ait plus de coordination et de terrain d'entente afin d'harmoniser les activités des différents comités de la CIPV;
- Une question a été soulevée sur la manière dont les ONPV peuvent approcher les autorités en charge des conteneurs maritimes pour connaître les directives et réglementations;
- Ayodele du Nigéria a demandé si les ONPV continueraient à inspecter les conteneurs en collaboration avec les travaux du groupe de travail sur les conteneurs maritimes;
- Attipoe du Ghana a mis en doute l'efficacité du système de guichet unique pour empêcher l'introduction de ravageurs étant donné que l'inspection physique est réduite à environ 10% avec ce système;

- Obaje du Nigéria a posé des questions sur la situation actuelle de l'Afrique en ce qui concerne les conteneurs maritimes;
- Stella du Nigéria a demandé quelles étaient les conditions d'utilisation de l'atmosphère modifiée pour le traitement phytosanitaire en Afrique (NIMP 15).

Recommandations

- Pour les directives et réglementations en matière de conteneurs maritimes, Mme Faith a répondu en disant que les ONPV devraient collaborer avec des organisations telles que l'Autorité maritime internationale et l'Organisation mondiale des douanes. Nous devons pouvoir travailler avec ces organisations pour montrer l'importance de l'activité sur les conteneurs maritimes, alors la prochaine étape serait la réglementation;
- Au sujet de la situation actuelle des conteneurs maritimes en Afrique, Mme Faith a répondu en disant que le Groupe de travail sur les conteneurs maritimes existe depuis trois ans et a travaillé en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes et l'Autorité maritime internationale. Une enquête a été menée pour une base de référence et l'élaboration de lignes directrices. Les résultats de l'enquête ne sont pas encore disponibles, mais seront partagés une fois disponibles.
- Répondant à la question de savoir si les ONPV seront autorisées à effectuer des inspections, Mme Faith a déclaré qu'un certain nombre d'ONPV n'effectuent pas d'inspections des conteneurs maritimes, mais sous-traitent plutôt en raison d'une pénurie de personnel. Cependant, le point de départ devrait être des règlements qui indiqueront quel organisme est désigné pour effectuer les inspections, puis les directives;
- Répondant à la question sur l'atmosphère modifiée pour le traitement phytosanitaire, M. Kamangira a expliqué que le traitement atmosphérique modifié implique la création d'un vide où l'oxygène s'épuise et les ravageurs ciblés sont tués. L'Afrique doit encore acquérir l'infrastructure et renforcer ses capacités dans ce domaine. Il convient de noter que ce traitement n'est pas obligatoire pour le moment;
- Adewumi du Nigéria a souligné le fait qu'en tant qu'Afrique, nous devons attendre le projet de résultat de l'enquête sur les conteneurs maritimes pour élaborer et faire des commentaires.

5. Section 1: Discuter des observations de fond sur les projets de normes et de recommandations.

5.1. Audit dans un contexte phytosanitaire;

M. David Kamangira, membre SC, ONPV Malawi a expliqué que le projet de NIMP sur l'audit dans le contexte phytosanitaire a été soumis après que le secrétariat de la CIPV ait lancé un appel à thèmes en 2015.

Le projet a été soumis à diverses procédures et le premier projet a été publié en 2019. En avril 2020, il a été soumis à la révision du projet d'OCS et à son approbation pour la première consultation. Cependant, en raison des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-

19 et conformément à la politique de la FAO, la réunion de Mai 2020 du CS a été annulée. Pour poursuivre les travaux de base du SC, le SC a décidé d'utiliser OCS pour examiner le projet de NIMP.

Le SC a commencé l'examen du projet de NIMP le 20 avril 2020 et a approuvé le projet de NIMP pour la première consultation du 1er juillet au 30 septembre 2020.

Les points généraux de consultation comprennent:

- La norme décrit l'objectif et les procédures des activités d'audit dans le contexte phytosanitaire, en tenant compte de tous les éléments indiqués dans la spécification n° 66;
- Les circonstances pouvant déclencher un audit et les critères et procédures de planification, de préparation et de réalisation des audits;
- Fourniture d'orientations sur la sélection des auditeurs: décrivant les critères, les procédures et les exigences d'approbation et de sélection des auditeurs qui permettraient aux ONPV (ou aux entités autorisées par elles) de réaliser des audits;
- établir des fréquences d'audit, régler les différends sur les constatations d'audit et convenir des arrangements financiers entre les parties concernées;
- La structure du projet a proposé pour donner un ordre allant des questions les plus générales aux questions particulières (en mentionnant d'abord les considérations générales à prendre en compte pour les audits, puis les étapes d'exécution (performance) d'un audit).

5.2 Révision ciblée de la NIMP 12 (certificats phytosanitaires) en relation avec la réexportation (2015-011).

M. David Kamangira, membre du SC, ONPV Malawi a fait une présentation sur le contexte de cette révision.

Il a expliqué que la nouvelle révision de la NIMP 12 vise à fournir une description plus claire et plus complète des problèmes de réexportation, tout en utilisant une terminologie correcte et en conservant le sens prévu de la NIMP 12.

Il a expliqué que des modifications avaient été apportées à l'article 6 et qu'il y avait une nouvelle section sur le transit (section 7). Le contenu de la section 6 a été complètement réorganisé pour suivre la logique des sections et sous-sections nouvellement créées:

- Section 6.1 (Considérations pour la délivrance d'un CP pour la réexportation): Une liste complète résumant les exigences à respecter pour la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour la réexportation a été insérée.

Il a été divisé en 3 nouvelles sous-sections:

- o 6.1.1: Examen des exigences phytosanitaires d'importation du pays de destination;
- o 6.1.2: Remballage, stockage, fractionnement ou regroupement des envois et
- o 6.1.3: Considérations générales.

- Section 6.2 (Considérations pour la délivrance d'un PC pour l'exportation dans certains cas de réexportation): Cette section souligne que, dans les cas où une ou plusieurs des conditions énoncées à la section 6.1 pour la délivrance d'un PC pour la réexportation ne peuvent pas être remplies, un PC pour la réexportation ne doit pas être émis.

Au lieu de cela, l'ONPV du pays de réexportation peut effectuer une inspection, des tests, un traitement ou une autre action phytosanitaire appropriée, et si elle est convaincue que les exigences phytosanitaires d'importation sont respectées, elle devrait délivrer un PC pour l'exportation.

Un nouveau paragraphe a été ajouté à la fin de la nouvelle section 6.2 pour donner plus d'indications concernant les cas où un PC pour la réexportation ne peut pas être délivré par le pays de réexportation, mais les informations du pays d'origine sont nécessaires pour attester le respect des exigences phytosanitaires d'importation du pays de destination

- Section 6.3 (Considérations générales pour les situations de réexportation): Un paragraphe de la section 6.1 (qui traite des procédures qui peuvent être convenues entre les ONPV des pays d'origine et de réexportation, pour satisfaire aux exigences phytosanitaires d'importation des deux pays. pays de réexportation et le pays de destination lorsque des réexportations ont lieu ou sont lancées régulièrement) a été déplacée dans une nouvelle section 6.3. En effet, cela peut être pertinent pour toutes les situations de réexportation et pas seulement pour les cas où l'ONPV du pays de réexportation émettra finalement un PC pour la réexportation.

5.3 Projets d'amendements 2019 et 2020 à la NIMP 5: glossaire des termes phytosanitaires (1994-001).

M. David Kamangira a indiqué que les ONPV ne devraient utiliser que la dernière version du glossaire (disponible sur www.ippc.int); puisque le glossaire est constamment mis à jour pour inclure des ajouts, des révisions, des suppressions.

Les commentaires et questions suivants ont été soulevés:

- Il a été noté que très peu de pays ont fait des observations de fond et générales sur les projets par le biais de l'OCS
- Concernant les projets de normes sur les audits, l'Afrique du Sud a proposé de supprimer la définition du terme «audit» du champ d'application et de la placer plutôt dans le glossaire. La plupart des autres commentaires étaient d'ordre rédactionnel.
- Les projets de normes sur l'audit fournissent uniquement des conseils et ne sont pas obligatoires. Cependant, en tant qu'ONPV, nous devrions être en mesure de trouver un moyen de vérifier nos systèmes phytosanitaires pour faciliter le commerce avec nos partenaires. Les audits identifient les défaillances et les lacunes du système et proposent des mesures correctives. L'évaluation des capacités phytosanitaires (PCE) par exemple est une sorte d'audit du système phytosanitaire.
- Ayodele Maria du Nigéria a demandé à savoir à quel moment les projets deviennent des documents finaux. M. Kamangira a répondu en disant que les projets passent par des

consultations, le comité des normes et sont présentés à la CMP. Ce n'est qu'après adoption par le CPM qu'elles deviennent des normes.

- Les participants ont été encouragés à examiner tous les commentaires et à avoir une opinion commune car après cet examen, les commentaires deviennent ceux de la région africaine.
- Obaje John ONPV Nigéria a demandé si certaines des normes existantes provenaient d'Afrique. La plupart des normes actuelles ont été proposées par d'autres régions et peuvent ne pas refléter notre réalité ou prendre en compte les problèmes africains. Cela a servi de rappel, car les participants ont été encouragés à répondre à l'appel à thèmes une fois publié par le secrétariat de la CIPV. L'Afrique doit répondre aux appels à thèmes et proposer des thèmes qui reflètent les défis et les particularités du contexte africain.
- Il a été recommandé que le CPI organise une réunion virtuelle au cours de laquelle les commentaires sur les NIMP et les nouveaux sujets à proposer comme projets peuvent être discutés.

5.4 Normes fondées sur les produits pour les mesures phytosanitaires (2019-008) (priorité 1) CIPV

M. David Kamangira a fait une présentation sur l'histoire du développement des normes basées sur les produits de base qui a débuté en 2018 avec un groupe de discussion sur les normes de produits et de filières recommandées.

Il a décrit les exigences qui comprennent:

- 1 Les normes de produits devraient être prises en compte par les PC lors de l'élaboration des exigences phytosanitaires à l'importation;
- 2 Ces normes contiennent des listes d'organismes nuisibles et des options correspondantes pour les mesures phytosanitaires;
- 3 Les listes d'organismes nuisibles comprennent ceux dont on sait qu'ils sont associés au produit spécifié et à l'utilisation prévue;

Les normes de produits peuvent également inclure des informations sur les organismes nuisibles connus pour être associés à l'espèce végétale mais pas au produit;

5 Les mesures énumérées sont celles qui satisfont aux critères minimaux d'inclusion dans la norme et (6)

6 Les listes d'organismes nuisibles et les options de mesures phytosanitaires ne se veulent pas exhaustives et sont sujettes à révision et modification.

Le contexte et la portée des projets de normes n'ont pas été oubliés. Il a souligné que les droits souverains ne sont pas affectés par les normes de produits et que les obligations internationales existantes des parties contractantes restent inchangées (c'est-à-dire dans le cadre de la CIPV et de l'OMC-SPS). Il a ajouté que les normes de produits n'imposent pas

d'obligations supplémentaires aux pays importateurs. Il a également expliqué que le champ d'application des normes de produits n'inclut pas le détournement de l'usage prévu.

Les listes d'organismes nuisibles sont présentées dans les normes de produits. Cependant, la réglementation de tout organisme nuisible reste soumise à une justification technique. En outre, les normes de produits offrent aux PC des options de mesures phytosanitaires pour empêcher l'entrée et l'établissement d'organismes nuisibles réglementés. Ces options ne se veulent pas exhaustives. Il a souligné les sept exigences qui incluent:

- 1 Objet et utilisation des normes de produits;
- 2 Contenu des normes de produits;
- 3 Vérification de la conformité aux NIMP 7, 12, 13 18 et 20;
- 4 Critères d'inclusion de mesures dans les normes de produits;
- 5 Confiance dans les mesures;
- 6 Publication des annexes et
- 7 Examen et réévaluations.

David a également noté que les PC devraient soumettre au Secrétariat de la CIPV toute nouvelle information qui pourrait avoir un impact sur les listes d'organismes nuisibles ou les listes d'options pour les mesures phytosanitaires actuellement adoptées par la CMP et des informations appropriées devraient être fournies pour étayer toute allégation. Il a terminé sa présentation en disant que le Groupe technique sur les normes de produits (TPCS) examinera les données et révisera les listes si nécessaire.

5.5 Projet de recommandation de la CMP: approvisionnement sûr en Alimentation et autres aides pour empêcher l'introduction des organismes nuisibles lors d'une situation d'urgence (2008-026).

M. David Kamangira (membre du SC, ONPV Malawi) a fait un exposé sur les huit recommandations de la CMP adoptées, notamment:

- OVM, biosécurité et espèces exotiques envahissantes,
- Menaces pour la biodiversité posées par les espèces exotiques: actions dans le cadre de la CIPV;
- Remplacement ou réduction de l'utilisation du bromure de méthyle comme mesure phytosanitaire;
- Couverture de la CIPV des plantes aquatiques
- Commerce Internet (commerce électronique) de végétaux et autres articles réglementés;
- Conteneurs maritimes;
- L'importance du diagnostic des ravageurs et

- Se préparer à utiliser les technologies HTS comme outil de diagnostic à des fins phytosanitaires.

Pour la fourniture sûre de denrées alimentaires et d'autres aides pour 2018 afin de prévenir l'introduction de organismes nuisibles pendant une situation d'urgence (2018-026), la RPC - 14 (2019) a approuvé le projet de recommandation de la CMP pour consultation nationale. Au total, 508 commentaires ont été formulés.

Il a terminé cette présentation par des exemples d'annexes à titre de référence uniquement.

Après les deux présentations faites par David, il y a eu plusieurs questions / commentaires des participants:

Commentaires / Questions

- Oraka stella, ONPV Nigéria a souligné que le bromure de méthyle est toujours un problème au Nigéria et a demandé s'il existe un produit chimique qui peut être utilisé comme substitut.
- Laurence Massaquoi, ONPV du Libéria a fait observer qu'en ce qui concerne le commerce du bois entre le Libéria et l'Inde, l'Inde demande toujours au Libéria de traiter le bois avec du bromure de méthyle qui est interdit comme moyen de traitement. Il a demandé comment son pays devrait répondre à cette demande.
- Ambrose Chineke du Nigéria a demandé que l'on jette plus de lumière sur le fait qu'il n'y a pas d'obligations en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations.

Réponses / Recommandations:

- David Kamangira a noté qu'au Malawi, la phosphine est utilisée pour traiter le bois lors du commerce avec l'Inde. Il a également déclaré que l'utilisation du traitement à l'eau chaude, le traitement diélectrique et thermique sont des options pour remplacer le MB. En outre, l'utilisation de gaz phosphine est en cours.
- M.Gnoncontin, l'ONPV du Bénin et Lucien Kouame ont noté qu'un accord bilatéral devrait être une option en ce qui concerne l'utilisation du bromure de méthyle.
- Adewunmi Adegboyega, le membre de l'ONPV du Nigéria et du CS ont mentionné que le fluorure de sulfuryle est une alternative au bromure de méthyle et que beaucoup de travail est en cours pour son utilisation.
- M.Kgbo de L'ONPV Afrique du Sud a indiqué que le phosphore d'aluminium est utilisé pour remplacer le bromure de méthyle dans le pays.
- Répondant à l'enquête d'Ambrose, Lucien Kouame a déclaré que les recommandations ne sont que des conseils pratiques alors que les normes sont obligatoires.

6. Section 2: Mise en œuvre et sensibilisation dans le cadre de la FAO / ORPV

Cette section comprendra des présentations suivies de discussions et de questions des participants.

6.1. Activités régionales de renforcement des capacités phytosanitaires de la FAO

Cette présentation a été faite par le professeur Jean Baptiste Bahama, responsable de la production et de la protection des cultures du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF). La présentation était centrée sur les principaux problèmes de ravageurs dans la RAF, les domaines d'intervention de la FAO, les activités spécifiques et les impacts et l'atténuation de Covid-19.

Il a expliqué que les principaux ravageurs et maladies qui affectent actuellement la production agricole en Afrique comprennent la légionnaire d'automne, la nécrose mortelle du maïs, plusieurs espèces de mouches des fruits affectant différentes cultures fruitières, la flétrissure fusarienne du bananier (TR4), la maladie des stries brunes du manioc (CBSD), les mineurs de la feuille de tomate. (*Tuta absoluta*), les criquets, les oiseaux granivores et les plantes exotiques envahissantes.

Les domaines d'intervention prioritaires de la FAO comprennent l'atelier sous-régional de formation des formateurs (TOT) sur la gestion de la mouche des fruits en Afrique australe (FSF); les ateliers sous-régionaux TOT sur la chenille légionnaire d'automne, *Tuta absoluta*, la nécrose mortelle du maïs.

Concernant les activités du RAF de la FAO, l'accent principal mis sur l'ASF était sur: le CEP, la formation des ONPV et des agents de vulgarisation sur la surveillance des frontières et le développement d'un programme holistique de lutte contre les organismes nuisibles en Afrique de l'Ouest (50000000 USD) par la Banque africaine de développement (BAD).

Il a noté que Covid19 a eu un impact considérable sur les activités de lutte contre les organismes nuisibles telles que la surveillance du ravageur, les activités sur le terrain, les initiatives de renforcement des capacités ainsi que la distribution et l'application des produits de lutte contre les organismes nuisibles.

Ces activités ont été réduites ou arrêtées. Certaines stratégies d'atténuation qui peuvent être adoptées comprennent:

- Développer des solutions numériques diffusant les pratiques la lute integree au niveau national, par le biais de la radio rurale, des programmes de télévision, des téléphones mobiles, des webinaires Internet et autres;
- Collaboration avec d'autres agences ainsi que des agences de contrôle aux frontières dans toute la mesure du possible pour faciliter la continuité des flux commerciaux.
- Coordination avec les autorités de santé humaine pour fournir des conseils sur la santé et la sécurité de leurs inspecteurs phytosanitaires et pour garantir que le personnel, les sous-traitants et tout autre opérateur sont protégés de la meilleure façon possible.

6.2. Activités des ORPV

Cette présentation a été faite par Luiza Munyua, la responsable scientifique principale en phytopathologie au CPI. La présentation était centrée sur:

- une brève introduction du CPI, y compris sa mission, ses actions prioritaires et son plan stratégique 2014-2023;
- impact du COVID -19 sur la santé des plantes et l'atténuation, et
- les activités de base actuelles du CPI.

Il a expliqué que le CPI est un bureau technique spécialisé du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) et l'une des 10 organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) de la CIPV. Le Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) a été renommé Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable (DARBE) lors de la 11e session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine en novembre 2018. Le mandat de la DARBE est de «Lancer, développer et promouvoir des politiques, des cadres et des programmes continentaux qui contribueront à la transformation agricole, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable conformément à l'Agenda 2063.»

Les activités du budget programme 2021 du CPI se retrouvent dans la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les activités connexes du budget programme 2021 de la DARBE. Le processus d'approbation est en cours.

Ces activités sont principalement centrées sur:

- Protection des végétaux, quarantaine végétale et accès aux marchés internationaux;
- Conformité aux normes phytosanitaires et accès aux marchés internationaux et
- Renforcement de la sécurité alimentaire et renforcement des capacités pour de meilleurs systèmes de gestion phytosanitaire en Afrique

Elle a expliqué que les impacts du COVID-19 sur la sécurité alimentaire, la sécurité nutritionnelle et la santé des plantes en Afrique ne peuvent être surestimés. Les mesures d'atténuation proviendront de l'engagement multi-acteurs / agences sur les questions de santé des végétaux.

À la fin des deux présentations ci-dessus (7.1 et 7.2), il y avait plusieurs questions / commentaires des participants.

- **Jan Hendrik Venter**, ONPV Afrique du Sud a fait remarquer qu'il existe des problèmes de renforcement des capacités en matière de surveillance, de quarantaine et de diagnostic des ravageurs. Il a demandé comment la FAO aiderait les ONPV africaines et le CPI à obtenir des fonds et à inscrire les nouveaux ravageurs sur les cartes.

La réponse fournie par Bahama a été que la FAO ne finance aucune agence; il a plutôt un mécanisme de pression pour obtenir des fonds. Cependant, les pays peuvent joindre leurs efforts pour élaborer une proposition de projet sur la cartographie des ravageurs. L'exemple

est le cas des pays de la CEDEAO qui ont élaboré une proposition de projet et présenté leur demande à la BAD.

- **Adewumi Adegboyega**, un membre de l'ONPV du Nigéria et du CS a indiqué que le Nigéria exporte des fruits et légumes vers les marchés de l'UE. Et la culture de ces légumes est principalement entre les mains des petits et moyens entrepreneurs qui ont besoin de formation. Il a demandé comment la FAO-RAF, avec son programme de formation des capacités et le CPI, pourraient aider le Nigéria en particulier et les États membres en général dans la collecte et l'analyse des données sur les ravageurs?

Les Bahama ont répondu que l'Union africaine devrait être en mesure d'aider ces pays à se conformer aux normes existantes. C'est l'une des priorités du CPI.

À la fin de la discussion, les participants ont recommandé que le CPI, la FAO et la CIPV travaillent ensemble pour aider les petits agriculteurs à protéger leurs cultures.

6.3. Thèmes d'intérêt pour la région

La montée du criquet pèlerin et la réponse de la FAO

La présentation a été fournie par Mme Francesca SANGIORG. Elle a mis en évidence des faits clés tels que la coordination réussie des réponses au cours des 50 dernières années, la situation mondiale du criquet pèlerin, la recrudescence du criquet pèlerin et le plan d'intervention mondial de la FAO - soutenir, intensifier, préparer et prévenir et impact sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

Elle a expliqué que le criquet pèlerin est le ravageur migrateur le plus dangereux au monde. Elle a expliqué qu'un km² peut contenir 40 à 80 millions de criquets et peut manger la même nourriture que 35 000 personnes en un jour et affecter 20% des terres de la Terre. Le criquet pèlerin peut migrer sur 150 km pendant la journée. Elle a également expliqué qu'ils avaient observé une augmentation exponentielle de 20 fois tous les 3 mois.

En ce qui concerne le système de surveillance du criquet pèlerin et d'alerte rapide, la coordination a été fructueuse, travaillant ensemble depuis 50 ans. Au niveau national, il existe un SIG national et une analyse et une planification par pays. Avec le SWARMS DLIS GIS, il existe une analyse et des prévisions globales avec des outils de terrain numériques et des plates-formes cloud intermédiaires.

Une image globale de DL a été donnée pour la Grande Corne de l'Afrique et le Yémen avec la situation des bandes larvaires (nord-est de l'Éthiopie), des essaims immatures (Kenya, Somalie), des bandes et essaims (Yémen) et en détérioration (Érythrée). Le contrôle se fait sur des opérations terrestres et aériennes avec des défis tels que l'insécurité (Somalie, Yémen) et les communications (Ethiopie, Erythrée).

Elle s'est en outre concentrée sur la recrudescence acridienne | Plan de réponse mondial de la FAO - soutenir, intensifier, préparer et prévenir avec les 3 piliers de la réponse de la FAO qui comprennent la lutte contre la propagation du criquet pèlerin, la sauvegarde des moyens de subsistance et la promotion du relèvement rapide, de la coordination et de la préparation.

L'impact de la DL sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire n'a pas été laissé de côté avec l'Afrique de l'Ouest plus de 12,3 millions, l'Afrique de l'Est et le Yémen plus de 27 millions, l'Asie du Sud-Ouest plus de 3 millions au Pakistan ainsi qu'un tiers de la population iranienne. Il a terminé sa présentation par un tableau sur la classification de l'insécurité alimentaire aiguë IPC 3+ dans les zones touchées par la DL.

Menace de la chenille légionnaire d'automne (FAW): aperçu de l'action mondiale et de son plan de mise en œuvre.

La présentation a été faite par Elisabetta Tagliati, CTA de FAW Global Action et la FAO. Elle a fourni des mises à jour sur l'état de la distribution mondiale de la CLA et a fait une présentation sur la vue d'ensemble de l'Action mondiale et de son plan de mise en œuvre. Elle a souligné que la CLA entraîne des pertes de rendement considérables dans le maïs et, potentiellement, dans d'autres cultures céréalières de base clés, ce qui augmente l'insécurité alimentaire mondiale, la malnutrition et la pauvreté parmi les petits exploitants agricoles et les communautés locales.

En réponse à l'urgence de la CLA, la FAO a proposé une action mondiale audacieuse, transformatrice et coordonnée pour la lutte contre la CLA au niveau des pays, qui repose sur les trois objectifs principaux:

- Établir une coordination et une collaboration mondiales, régionales, nationales et au niveau des agriculteurs sur la lutte contre la CLA;
- Réduire les pertes de rendement des cultures causées par la CLA;
- Empêcher l'introduction et la propagation de la CLA dans de nouvelles zones.

L'action mondiale ciblera les trois régions qui ont été victimes d'une invasion de chenilles légionnaires d'automne ces dernières années: l'Afrique, le Proche-Orient et l'Asie. Il s'alignera sur la nouvelle initiative de main dans la main fondée sur les données de la FAO, qui vise à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies en associant les pays les plus développés à ceux qui ont les taux de pauvreté et de faim les plus élevés.

Mise à jour sur la maladie de la fusariose du bananier TR4

La présentation a été faite par M. Fazil Dusunceli de la Division de la production et de la protection des végétaux, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, Italie. La présentation était centrée sur: le contexte de la maladie, les facteurs contribuant à la propagation, les défis aux niveaux national et mondial, les développements historiques et récents, les travaux de la FAO sur le TR4, le programme mondial sur la fusariose du bananier, le soutien d'urgence au Mozambique et le projet régional pour l'Amérique latine et Caraïbes sur TR4 (TCP).

Elle a expliqué que la maladie de la fusariose du bananier est causée par un champignon du sol *Fusarium oxysporum* f.sp. *cubense* (a quatre races 1,2, STR4 et TR4). La race tropicale 4 (TR4) est la préoccupation actuelle et les principaux défis étaient l'indisponibilité de variétés totalement résistantes, l'absence d'une éradication efficace possible. Elle a souligné que la prévention et le confinement étaient les principales mesures de contrôle.

Les facteurs contribuant à la propagation sont le matériel végétal infecté, les outils agricoles, les véhicules, les ouvriers-visiteurs-animaux, les drainages des eaux d'irrigation, les inondations et les débordements au niveau local et agricole. Les défis au niveau des pays comprennent la sensibilisation à tous les niveaux, la politique, la planification et la coordination; matériel végétal indemne de maladies, réglementations phytosanitaires, surveillance et alerte rapide, capacité des agriculteurs. Les défis mondiaux et internationaux comprennent la collaboration, la synergie, le partage d'informations, la sensibilisation et la reconnaissance.

Les développements historiques et récents indiquent que 1,6 million d'hectares pourraient être infestés d'ici 25 ans (Évaluation de la biodiversité - alliance CIAT et travail de la FAO sur TR4 en collaboration avec Diversité - Alliance CIAT, IITA et Forum mondial de la banane).

Le programme mondial sur la fusariose du bananier a émis l'avis qu'il devrait y avoir des systèmes bananiers plus résilients avec des risques de maladie et un impact réduits. Les efforts de ce programme mondial sont axés sur l'amélioration de la prévention (surveillance, suivi et alerte précoce, analyse des risques et réglementations phytosanitaires améliorées, confinement amélioré) et gestion intégrée améliorée (développement du matériel génétique et des variétés avec résistance, gestion intégrée des maladies améliorée) avec des synergies renforcées, capacités et environnement politique pour améliorer la prévention et la gestion de la fusariose.

Un exemple notable est le Guide pour les voyageurs (évitiez de visiter des fermes infestées sauf si c'est absolument nécessaire; ne déplacez pas de matériel végétal des zones / fermes infestées; si vous devez visiter une ferme infestée, obtenez l'autorisation des agents de la protection des végétaux et obéissez aux mesures de biosécurité).

M. Fazil Dusunceli a également mis l'accent sur la collaboration régionale, la sensibilisation, la surveillance (outils numériques), le renforcement des capacités / la formation et la planification / les stratégies nationales. Il a expliqué que l'aide d'urgence au Mozambique comprend la sensibilisation.

sensibilisation / plaidoyer, endiguement, renforcement des capacités / formation, surveillance et stratégie nationale.

Il a terminé sa présentation en discutant des résultats du projet régional en Amérique latine et dans les Caraïbes et de la nécessité de renforcer les capacités régionales de surveillance, de prévention et de gestion contre la propagation éventuelle de la fusariose du bananier, causée par *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* Tropical Race 4 (Foc TR4) (TCP / RLA / 3724).

Nécrose létale du maïs en Afrique de l'Est

La présentation a été faite par Francis Mwatumi. Sa présentation était centrée sur l'agent causal de la maladie, les dommages aux cultures, les changements de cartographie 2017-2018, les incidences du MLN, la prévention et la gestion du MLN et la session de formation pour le renforcement des capacités.

La nécrose létale du maïs (MLN) est causée par le MCMV ou la combinaison de virus (SCMV, MDMV et WSMV).

Il a noté que la maladie est très destructrice (50-100%). Il a été officiellement signalé au Kenya en 2012. Il s'est rapidement propagé aux pays voisins: Burundi, Rwanda, Tanzanie et Ouganda.

La surveillance MLN dans les champs de semences des agriculteurs est effectuée en Éthiopie, au Malawi, au Kenya, en Tanzanie et au Zimbabwe. Les incidences de MLN en Afrique de l'Est ont été effectuées en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda de 2017 à 2019. Depuis 2015, la fréquence de MLN a changé au fil du temps en Afrique de l'Est de 20 à 58% en 2012 à 18 à 20% en 2019. Pour la cartographie changements (2017-2019), il y a eu une diminution de la maladie au Kenya et une augmentation en Ouganda, probablement en raison de la distribution de semences de maïs, puisque la MLND est également une maladie transmise par les semences.

L'approche multi-institutionnelle et multidisciplinaire est utilisée pour la prévention et la gestion du MLN. Les capacités des États membres ont été renforcées grâce à des sessions de formation avec le CIMMYT, lors de réunions et d'ateliers régionaux.

Mise à jour sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

Cette présentation a été faite par le Dr Oswald Chinyamakobvu. Il s'est concentré sur l'accord et la structure de la ZLECAf, les dates des étapes clés, la signature et la ratification de l'accord, les questions en suspens dans les négociations de la phase 1, et le point sur les développements de la ZLECAf, les négociations de phase 2 et les annexes du protocole sur le commerce des marchandises, la mise en œuvre, un instrument complémentaire important, protocole sur le commerce des marchandises, annexe 7: mesures SPS et principales dispositions de l'annexe sur les mesures SPS.

La structure de l'Accord de la ZLECAf comprend l'Accord F / W, le Protocole sur le TIG (9 Annexes dont l'Annexe SPS, les Appendices), le Protocole sur le TIS, le Protocole sur le DS et les Protocoles de Phase II et (Investissement, Concurrence, DPI, etc.). Les dates des étapes clés ont été fournies (début des négociations, février 2016; signature, 21 mars 2018; entrée en vigueur, 30 mai 2019; opérationnalisation, 7 juillet 2019; création du secrétariat, 17 août 2020 et début des négociations, 1er janvier 2021).

Le résumé de la signature et de la ratification de l'Accord a été fourni:

- 54 pays sur 55 ont signé l'Accord de la ZLECAf
- 28 pays sur 54 ont ratifié l'accord (pour l'opérationnalisation, 22 ratifications étaient nécessaires); et
- la négociation dans le cadre de la ZLECAf débutera le 1er janvier 2021.

Des exposés ont également été faits sur les questions en suspens dans les négociations de phase 1 et de phase 2, les annexes du protocole sur le commerce des marchandises, la mise en œuvre et un instrument complémentaire important ont également été discutés.

L'accent a également été mis sur l'Annexe 7 du Protocole sur le commerce des marchandises: des mesures SPS avec les principales dispositions de l'Annexe sur les mesures SPS ont été présentées.

Il a conclu sa présentation par un résumé du statut SPS sur la santé des végétaux où les États membres africains sont classés en quatre groupes:

- Bien développé;
- Raisonnable développé;
- limité à partiellement développé;
- pas ou très peu développé.

7. Section 3: Passer ensemble des idées à l'action

Cette section comprend des présentations (8.1, 8.2, 8.3 et 8.4) suivies de discussions et de questions des participants.

7.1. Année Internationale de la la santé des végétaux

Dans sa présentation, le Dr Msiska Kenn, ONPV Zambie, a mis en évidence le contexte de l'IYPH, les objectifs, les principales initiatives mondiales, les communications de l'IYPH et la discussion sur l'héritage mondial de l'IYPH (1 sur 3).

Il a expliqué que les objectifs de l'IYPH comprennent:

- Sensibiliser le public et les décideurs politiques à l'importance de la santé des végétaux pour réaliser l'Agenda 2030 des Nations Unies;
- S'assurer que les gens sont conscients des risques que le comportement de chacun pose pour la santé des plantes;
- Augmenter les ressources dédiées à la santé des végétaux et

Promouvoir les bonnes pratiques, les connaissances, la recherche et les partenariats.

Le Dr Msiaka a également déclaré qu'une proposition pour la Journée internationale de la santé des végétaux a été inscrite à l'ordre du jour pour proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 mai la Journée internationale de la santé des végétaux. Il a noté que la Zambie se fait le champion de cette question et que les PC doivent soutenir cette initiative.

7.2 Guide de la CIPV sur l'établissement et le maintien de zones exemptes de parasites: mise en œuvre de la Convention et des NIMP

La présentation a été fournie par M. Jan Hendrik Venter.

Il a commencé par présenter l'objectif du programme IPPC pour les zones exemptes d'organismes nuisibles qui est d'aider les ONPV à établir et à maintenir des zones exemptes

d'organismes nuisibles (PFA), y compris des lieux et / ou sites de production et / ou des zones à faible prévalence d'organismes nuisibles (PFPP / PFPS / ALPP) Des produits.

Les points saillants de sa présentation comprennent:

- Facteurs qui contribuent au mouvement et à l'établissement des ravageurs;
- Cadre international pour les PFA et ALPP, cadre IPPC, NIMP (16) directement associés à l'établissement des PFA et des ALPP;
- Glossaire CIPV (NIMP n ° 5): définitions - Cadre de mise en œuvre des PFA, PFPP / PFPS et ALPP Zone exempte d'organismes nuisibles (PFA), Pest Free Area (PFA);
- Guides et manuels de procédures, faisabilité technique PFA, intégration de mesures phytosanitaires pour la lutte antiparasitaire, intégration de mesures phytosanitaires pour la lutte contre les organismes nuisibles et approche systémique.

Il a expliqué que les insectes ravageurs contribuent directement à une perte de récolte de 18 à 20% estimée à 470 milliards USD / an. Les cultures horticoles sont les principales cibles des pesticides et consomment 32% des produits chimiques mondiaux. Cependant, cela n'est pas durable en raison du développement de la résistance, des épidémies secondaires de ravageurs et du rejet des importations en raison des niveaux maximaux de résidus (LMR) élevés.

Il a noté que les facteurs qui contribuent au mouvement et à l'établissement des ravageurs comprennent:

- Commerce international avec 1/3 du commerce mondial provenant de la production agricole,
- Les déplacements / déplacements humains avec la dépendance du taux d'introduction d'espèces envahissantes sur la croissance du commerce et des voyages largement reconnus et le changement climatique avec de nouvelles zones deviennent sensibles aux espèces envahissantes.

De nombreux pays tropicaux et subtropicaux ont des conditions idéales pour produire des produits d'exportation de grande valeur, mais doivent répondre à des exigences de plus en plus strictes en matière d'exportation. L'accent est généralement mis ici sur la demande des clients pour des fruits d'excellente qualité et sur les demandes de réduction des limites de résidus de pesticides et de mise en place d'exigences phytosanitaires plus strictes.

Il y a eu une discussion sur le cadre international pour les PFA et les ALPP, y compris l'Accord SPS OMC-Article 6 et le CADRE CIPV avec la CIPV, les responsabilités de l'article IV.2 de l'ONPV et les principes fondamentaux et opérationnels.

Jan Hendrik Venter a fourni des explications sur le cadre de mise en œuvre des zones exemptes de parasites (PFA); manuels de directives et de procédures; le Guide pour l'établissement et le maintien de zones exemptes d'organismes nuisibles, comprenant les principales exigences pour les zones exemptes d'organismes nuisibles, les lieux de production

exempts d'organismes nuisibles, les sites de production exempts d'organismes nuisibles et les zones à faible prévalence d'organismes nuisibles.

Il a terminé sa présentation par la discussion sur l'approche système et les ressources de mise en œuvre de la CIPV pour soutenir le guide PFA qui comprend: l'accès au marché, le transit, la certification des exportations, la vérification des importations et la gestion des relations avec les parties prenantes, la surveillance des ravageurs, le guide pour la fourniture de services de diagnostic phytosanitaire. et Guide de communication sur les risques phytosanitaires.

7.3. Appel à thèmes de l'IPPC: normes et mise en œuvre

La présentation a été fournie par M. David Kamandgira, membre du SC, ONPV Malawi.

Les points saillants de sa présentation comprenaient: l'objectif de l'appel à thèmes, le processus à suivre, les défis, les éléments clés d'une proposition réussie et le cadre pour les normes et la mise en œuvre.

Il a expliqué que le but de l'appel à thèmes est d'identifier les problèmes phytosanitaires d'importance mondiale; combler les lacunes des systèmes phytosanitaires en développant des normes internationales ou des ressources de mise en œuvre et / ou pour façonner les travaux de normalisation et de mise en œuvre de la CMP conformément aux objectifs stratégiques énoncés dans le cadre stratégique de la CIPV 2020-2030.

L'appel est lancé tous les deux ans (prochain appel en 2021 conformément à la décision de la CMP-14) où les PC et les ORPV sont invités à soumettre des propositions au Secrétariat de la CIPV. Ces propositions sont examinées par un groupe de travail sur les sujets (TFT), SC et IC. Le TFT prépare les recommandations finales à la CPM pour adoption.

Le processus d'appel à sujets est disponible à l'adresse: <https://www.ippc.int/en/publications/85794/>.

En ce qui concerne le dernier appel à sujets en 2018, seulement 36 soumissions de 10 ONPV et 4 ORPV ont été reçues et 26 sujets ont été adoptés par la CMP-14 (2019). Le faible taux de réponse à l'appel à thèmes par les PC et les ORPV reste l'un des principaux défis qui se caractérisent par un manque de pertinence globale et un manque de projet de spécification de normes ou de projet de schéma des ressources de mise en œuvre.

Les recommandations finales étaient les suivantes:

- le CPI doit chercher des moyens de relever les défis en améliorant les États membres dans les collectes de données, l'ARP, l'identification des problèmes phytosanitaires et les protocoles de diagnostic et de traitement phytosanitaire;
- Les États membres ont été instamment invités à intensifier leurs contributions à l'élaboration de normes et de matériels de mise en œuvre en formulant des commentaires lors des consultations, en répondant aux appels du Secrétariat de la CIPV et en proposant à des experts de participer à des groupes de travail d'experts / groupes techniques / autres groupes de rédaction.

7.4. Mise à jour de l'état de la solution ePhyto

La présentation a été faite par Monsieur Josiah Syanda, Comité de pilotage d'ePhyto-Afrique. Il a partagé une vidéo sur l'aperçu d'ePhyto (www.ephytoexchange.org) qui montre la dynamique de la solution ePhyto et les avantages qu'elle présente à la fois pour les Organisations Nationales de Protection des Végétaux (ONPV) et l'industrie. La présentation s'est concentrée sur la justification de la solution ePhyto, Hub - Participation des pays, Participation GeNS-Pays, étude de cas Ephyto et Future of ephyto.

Il a noté que 41 pays dans le monde (dont l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, la Dominique, l'Union européenne (UE), les Fidji, le Ghana, la Jamaïque, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, les Samoa, le Sri Lanka et les États-Unis États) échangeaient activement des ePhytos tandis que 14 pays testaient actuellement (Australie, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Équateur, Hong Kong, Kenya, Indonésie, Norvège, Paraguay, Pérou, Afrique du Sud et Royaume-Uni).

Il a également déclaré que pour la participation des pays GeNS, 20 pays (Antigua-et-Barbuda, Burkina Faso, Îles Caïmans, Îles Cook, Grenade, Guatemala, Côte d'Ivoire, Mali, Îles Marshall, République dominicaine, Myanmar, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Saint Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Gambie et Ouganda) ont exprimé leur intérêt et sont actuellement présélectionnés pour les tests.

À la fin de ses présentations, il y avait plusieurs questions / commentaires des participants.

- Obaje, ONPV Nigéria a demandé si la région Afrique avait proposé des sujets pour les projets de normes.

o Réponse: Il n'y a pas de sujets proposés d'une région africaine

- Attipoe, ONPV Ghana a demandé s'il était possible d'identifier les PFA dans une zone où des vergers sont plantés ou dans la zone de plantation libre.

o Réponse: La zone doit être éradiquée avant la production. Cependant, si des cultures sont déjà plantées, examinez le risque que la mouche des fruits se propage de la zone environnante à votre région. S'il n'y a pas de législation en place, il sera très difficile de déclarer la zone indemne. Ainsi, votre partenaire commercial vous guidera.

- Mathew Abang, FAO-SFE a demandé que compte tenu des avantages de l'ePhyto, pourquoi seuls très peu de pays l'appliquent.

o Réponse: Jusqu'à présent, la participation a été louable. Actuellement, 42 pays mettent en œuvre ePhyto, 24 pays testent et 50 pays ont exprimé leur demande de rejoindre la plateforme ephyto.

- Ayodele Maria, Nigéria, a demandé quel était le calendrier de la PFA.

o Réponse: cela dépend des ravageurs. Il n'y a pas de limite de temps. Cela dépend de l'accord entre les deux parties.

- Le Dr Jean Gerard MEZUI M`ELLA, Directeur du CPI, a demandé qui était responsable de la création d'une PFA dans une ONPV

o Réponse: L'ONPV est chargée d'établir une PFA avec l'industrie et d'autres. Cependant, pour le PFPP, les agriculteurs peuvent établir une PFA sous la supervision de l'ONPV. Il convient cependant de noter que la maintenance du PFA peut être difficile.

8. Clôture de l'atelier / Date et lieu de la prochaine réunion

Les participants ont convenu que le prochain atelier régional de la CIPV pour l'Afrique aura lieu du 6 au 10 septembre 2021. Le lieu de cet atelier sera discuté lors du Comité directeur du CPI qui se tiendra en mars de l'année prochaine.

9. Enquête en ligne sur l'atelier

Les participants ont été guidés pour remplir le sondage en ligne de l'atelier. Mme Nathalie Nicora du secrétariat de la CIPV les a exhortés à remplir le questionnaire en ligne et à le soumettre au Secrétariat de la CIPV.

10. Adoption du rapport 2020 (à diffuser, la date limite sera le 25 septembre 2020)

Le rapport de l'atelier régional 2020 de la CIPV pour l'Afrique sera préparé par le CPI-UA avec le soutien des ONPV du Nigéria et du Bénin et envoyé au Secrétariat de la CIPV pour publication sur le site Web de l'IPP.

11. Clôture de la réunion.

La troisième journée s'est terminée par la clôture officielle de l'atelier par le directeur du CPI. IL a saisi l'occasion pour ouvrir également l'atelier national sur les obligations en matière de rapports.

2156 / 5000

Résultats de traduction

12. Section 4: Première partie de l'atelier 2020 des NRO en Afrique Cette session était présidée par Mme Ndunge Faith, membre du CI et des KEPHI au Kenya et animée par deux membres du secrétariat de la CIPV, notamment Mme Paola Sentineli et Qingpo Yang. Les points saillants des présentations sur les obligations nationales en matière de rapports portaient sur cinq points clés: (1) objectifs de la NRO, (2) examen général des NRO, (3) réalisations récentes des NRO, (4) nouvelle page Web des NRO et (5) FAQ et des conseils sur le processus de notification des NRO. 12.1 Objectifs de l'atelier La réunion virtuelle d'une journée visait à diffuser les connaissances sur la NRO, à améliorer le nombre et la qualité du rapport de la CIPV, à partager l'expérience et à fournir des informations en retour au secrétariat de la CIPV. 12.2. Examen général des NRO Dans son exposé, M. Qing Yang, du secrétariat de la CIPV, a souligné le but des NRO qui sont de lutter contre les ravageurs des végétaux et des produits végétaux et d'empêcher leur propagation internationale; les obligations qui disent; toutes les parties contractantes sont tenues de respecter toutes les

obligations de déclaration et en ont la raison, qui est de garantir la disponibilité des informations phytosanitaires officielles pour garantir la sécurité du commerce et protéger l'environnement contre les organismes nuisibles aux végétaux. Il s'est également concentré sur ce que sont les NRO publics, avec sept points à remplir: (1) désignation d'un point de contact officiel de la CIPV, (2) description de l'ONPV, (3) exigences phytosanitaires, restrictions et interdictions, (4) listes des points d'entrée, (5) liste des organismes nuisibles réglementés, (6) rapports d'organismes nuisibles et (7) signaler immédiatement les actions d'urgence. Il a par ailleurs présenté les NRO bilatérales avec ses 6 éléments notamment: (1) les modalités d'organisation de la protection des végétaux, (2) la justification des exigences, restrictions et interdictions phytosanitaires (3) Les cas significatifs de non-respect de la certification phytosanitaire, (4) Le résultat de l'enquête concernant les cas significatifs de non-respect de la certification phytosanitaire, (5) des informations sur le statut des organismes nuisibles et (6) des informations techniques et biologiques nécessaires à l'analyse du risque phytosanitaire. Les règles et procédures générales et spécifiques de la NRO n'ont pas été laissées de côté.

12. Section 4: Première partie de l'atelier 2020 des NRO en Afrique

Cette session était présidée par Mme Ndunge Faith, membre du CI et des KEPHI au Kenya et animée par deux membres du secrétariat de la CIPV, notamment Mme Paola Sentineli et Qingpo Yang. Les points saillants des présentations sur les obligations nationales en matière de rapports portaient sur cinq points clés: (1) objectifs de la NRO, (2) examen général des NRO, (3) réalisations récentes des NRO, (4) nouvelle page Web des NRO et (5) FAQ et des conseils sur le processus de notification des NRO.

12.3. Présentation de la page Web des NRO

Paola Sentineli a brièvement présenté aux participants la nouvelle page Web du NRO et son fonctionnement avec une sous-page Web, des liens et des documents clés et des liens principaux.

12.4. Présentation des statistiques de la page Web des NRO

Paola Sentineli a présenté les statistiques nationales et régionales.

12.5. Présentation des rapports sur les ravageurs.

Qing Yang a mis en lumière la manière dont les ONPV pourraient créer des rapports d'organismes nuisibles et les soumettre dans le système en mettant l'accent sur le guide de la NIMP17.

NB: les présentations ci-dessus (12.1-12.5) n'ont pas suscité de discussion ni de questions de la part des participants.

13. Section 5: Deuxième partie de l'atelier national sur l'obligation de présenter des rapports

13.1 Derniers développements dans les NRO

Paola Sentineli a présenté à l'organisme de surveillance de la NRO l'élaboration de cours d'apprentissage en ligne sur la NRO, les réalisations récentes de la NRO, le bulletin de signalement des ravageurs, la souscription des produits au rapport de la NRO et a fourni les FAQ avec les liens d'orientation.

13.2. Présentation des défis des NRO

Qing Yan a présenté les avantages et les défis des NRO. Les discussions du groupe de travail sur la mise à jour des informations de l'ONPV sur le PPI et la liste des États membres des avantages à fournir par les participants n'étaient pas réalisables puisque la réunion était en ligne. Malgré ce défi, Qing Yan a énuméré certains avantages des NRO, notamment:

- diminution du nombre d'interceptions et de refus d'envois;
- Facilitation de la résolution des non-conformités entre les pays comme convenu sur le système de retour d'information sur la conformité (NIMP13);
- Contribution pour éviter les différends phytosanitaires;
- Renforcement de la confiance dans les relations bilatérales entre les parties contractantes;
- Mise en place et fonctionnement du programme NRO.

Malgré les avantages cités ci-dessus, les ONPV continuent de rencontrer des difficultés pour mener à bien les NRO de la CIPV, a rapporté Qing Yan. Les systèmes de notification IPPC; le manque de données à déclarer au niveau national et la non-maîtrise des règles et procédures internationales par les ONPV constituent les principaux défis.

13.3. FAQ et conseils sur le processus de reporting des NRO

Paola Sentineli a montré aux participants comment se connecter, modifier le rapport et fixer la date de publication et comment remplacer les fichiers et les pièces jointes. Elle a souligné ce que le point de contact peut faire (changer toutes ses coordonnées et changer le nom ou le titre du point de contact) et ce que peut faire le Secrétariat de la CIPV (changer les informations après avoir reçu une nouvelle nomination de point de contact). Des points de contact ont été fournis.

13.4. Recommandations de l'atelier 2019 des NRO

Qing Yan dans sa présentation a jeté des lumières sur la description et l'organisation de l'ONPV, le rapport sur les ravageurs et les mesures d'urgence. Il a également présenté les recommandations formulées lors de l'atelier NRO de l'année dernière, notamment:

1. Explication détaillée de l'utilisation de l'outil NRO sur le site Web de la CIPV;

2. La formation pratique et les exercices sont particulièrement utiles aux pays qui n'utilisent jamais le système auparavant;
3. Fournir une interface plus conviviale et rendre les données rapidement accessibles;
4. Notifications en temps réel sur les rapports par SMS, application;
5. Ajouter une notification à l'éditeur de pays
6. Développer un didacticiel vidéo sur les NRO
7. Incluez une version Word de toutes les normes pour faciliter la copie de texte.

NB: aucune nouvelle recommandation n'est venue des participants et il a été informé qu'ils pouvaient toujours envoyer leurs recommandations au comité d'organisation par e-mail.

13.5. Suivi des problèmes

À partir des quatre présentations ci-dessus (13.1-13.4), la séance de discussion a été ouverte aux participants.

Le Dr Ayodele Maria a posé la question de savoir s'il existait une organisation qui pouvait signaler une épidémie de ravageur en dehors d'une ONPV.

Yang a répondu en disant ceci: «L'ONPV est l'organisation officielle pour signaler le ravageur; cependant si les informations proviennent du milieu universitaire ou de la recherche; L'ONPV doit confirmer ces informations au secrétariat de la CIPV et à l'ORPV ».

Mathew Abang, FAO SFE: Que peut faire le CPI -UA pour encourager les États membres à faire rapport sur la FAW puisque les pays africains sont à la traîne pour signaler la légionnaire d'automne?

La réponse fournie était que la CIPV avait un groupe de travail et que, compte tenu de la relation existante entre les ONPV, les ORPV, la CIPV, l'ONPV peut soumettre ses exigences au CPI et à celui-ci pour continuer à faire rapport.

À la fin de la discussion, les participants ont recommandé:

Le CPI et les ONPV doivent développer un sujet sur le renforcement de la coordination des ORPV des NRO des États membres en Afrique.

Il a également été convenu que les participants pourraient formuler des recommandations et les soumettre directement au secrétariat de la CIPV.

14. Autres questions

Aucune discutée

15. Clôture de la session

Le Dr Arop Deng, CIPV, a remercié les participants pour leur participation active, le CPI pour avoir payé des interprètes et Bahama pour avoir fourni une connexion Internet dans les installations de la FAO.

Le Professeur Jean Baptiste Bahama, FAO-RAF a remercié les participants pour leurs contributions, le CPI-UA pour l'organisation de la réunion virtuelle et a encouragé le CPI et le secrétariat de la CIPV à mettre en œuvre les recommandations.

Le directeur du CPI a de nouveau exprimé son soutien à la Zambie pour défendre l'IDPH. Il a déclaré que le CPI était prêt à adresser une lettre d'appui au Secrétariat de la CIPV. Malgré le COVID-19 qui a sérieusement affecté les activités phytosanitaires et l'économie des pays, il est devenu impératif d'accueillir virtuellement cette réunion. Il a remercié tous les participants, la FAO-RAF et le Secrétariat de la CIPV pour le travail effectué au cours de la période récente et lors de la réunion, et a exprimé l'espoir que l'IAPSC continuera à collaborer avec la CIPV. Il a déclaré la réunion du NRO close.

Annexe 1: Ordre du jour**ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER RÉGIONAL VIRTUEL 2020 ET DE L'ATELIER NRO EN AFRIQUE
SOUS LE THÈME DE L'HÉRITAGE IYPH****Réunion virtuelle****8-11 septembre 2020, de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00 (heure du Malawi)****<https://fao.zoom.us/j/95285808449>****ID de la réunion: 952 8580 8449****Mot de passe: 293713****ORDRE DU JOUR PROVISOIRE****(Mis à jour 2020-09-03)**

| No | Titre | Temps(min.) | Document | Conduire la Préparation de la présentation | Présentateur Facilitateur / |
|--|--|-------------|----------|--|-----------------------------|
| 8 Septembre Jour 1, matin (100 minutes) | | | | | |
| 1 | Ouverture de la session | 20 | | | Deng/Munyua |
| 1.1 | Mot de bienvenue: - Secrétariat de la CIPV - ADG / RR-RAF - Directeur, CPI - L'hon. Ministre de l'Agriculture Cameroun / SA, - ARD, Président du STC. | | | | |
| 2 | Organisation des réunions | 5 | | | Chair |
| 2.1 | Élection du président | | | | |
| 2.2 | Nomination du rapporteur | | | | |
| 2.3 | Adoption de l'ordre du jour | | Doc | | |
| 3 | Questions administratives | 5 | | | Nicora |
| 3.1 | Liste des participants | | Doc | | |
| 4. | Mises à jour sur la gouvernance et les questions stratégiques | | | | |
| 4.1 | Gouvernance et stratégie (CPM, CPM Bureau) | 20 | Doc | DENG | Kouame |
| 4.2 | Update from SC | 20 | Doc | NERSISYAN | Kamangira |
| 4.3 | Mise à jour du IC | 20 | Doc | LARSON | Ndunge |

| | | | | | |
|---|--|----------|-----|------------------------|---|
| 4.4 | Mise à jour sur le groupe de travail sur les conteneurs maritimes | 15 | | LOMSADZE | Video (Ndunge) |
| 8 Septembre Jour 1, après-midi (110 minutes) | | | | | |
| 5 | Section 1: Discuter des observations de fond sur les projets de normes et de recommandations (cela impliquera des exposés, des débats et des questions des participants à l'atelier) | | | | |
| 5.1 | Audit dans un contexte phytosanitaire | 45 | Doc | SHAMILOV/ NERSISYAN | Kamangira/Louhari |
| 5.2 | Révision ciblée de la NIMP 12 («réexportation») | 45 | Doc | SHAMILOV/ NERSISYAN | Kamangira/Louhari |
| 5.3 | Projet d'amendements 2020 à la NIMP 5 (Glossaire des termes phytosanitaires) | 20 | Doc | SHAMILOV/ NERSISYAN | Kamangira/Louhari |
| 9 Septembre Jour 2, matin (105 minutes) | | | | | |
| 5.4 | Normes fondées sur les produits pour les mesures phytosanitaires (2019-008) | 45 | Doc | SHAMILOV/ NERSISYAN | Kamangira/Louhari |
| 5.5 | Projet de recommandation de la CMP: approvisionnement sûr en aliments et autres aides pour prévenir l'introduction de organismes nuisibles pendant une situation d'urgence (2008-026) | 20 | Doc | SHAMILOV/ NERSISYAN | Kamangira/Louhari |
| 6 | Section 2: Mise en œuvre et sensibilisation dans le cadre de la FAO / ORPV Cette section comprendra des présentations suivies de discussions et de questions des participants | | | | |
| 6.1 | Activités régionales de renforcement des capacités phytosanitaires de la FAO | 20 | Doc | FAO regional office | Bahama |
| 6.2 | Activités des ORPV | 20 | Doc | RPPO | Munyua |
| 9 Septembre Jour 2, après-midi (105 minutes) | | | | | |
| 6.3 | Thèmes d'intérêt pour la région 15 min chaque présentation <input type="checkbox"/> Menace acridienne / Criquet pèlerin africain et migrateur (5 minutes) <input type="checkbox"/> menace FAW <input type="checkbox"/> Flétrissement fusarien de la banane TR4 <input type="checkbox"/> Nécrose mortelle du maïs en EA <input type="checkbox"/> Accord de libre-échange continental | 75 | Doc | | - Shoki Al-Dobai/ Mathew Abang - Elisabetta Tagliati - Fazil Dusunceli - Francis Mwatuni (TBC) - Oswald Chinyamakobvu |
| 7 | Section 3: Passer ensemble des idées à l'action (séance animée) Cette section comprendra des présentations suivies de discussions et de questions des participants | | | | |
| 7.1 | IYPH | 15 15 | Doc | MOTUORI/ DENG | Koffi Msiska |
| 10 sSeptembre Jour 3, matin (120 minutes) | | | | | |

| | | | | | |
|--|---|----|-----|-------------------|----------------------------|
| 7.2 | Guide PFA de la CIPV: comment soutenir la mise en œuvre de la Convention et des NIMP | 40 | Doc | LOMSADZE | Venter |
| 7.3 | Préparation de l'appel à sujets 2021: normes et mise en œuvre | 40 | Doc | YAMAMOTO | Kamangira/Ndunge |
| 7.4 | Solutions ePhyto | 40 | Doc | FEDCHOCK/ ALEX | Syanda (TBC) |
| 10 Septembre Jour 3, après-midi (20 + 90 minutes NRO) | | | | | |
| 8 | Conclusion de l'atelier / Date et lieu de la prochaine réunion | 5 | | | Chair |
| 9 | Enquête en ligne de l'atelier | 5 | | | Munyua |
| 10 | Adoption du rapport 2020 (à diffuser, la date limite sera le 25 septembre 2020) | 5 | | | Chair |
| 11 | Clôture de la réunion | 5 | | | Kouame/Mezui M'Ella |

Annexe 2. Liste des participants**Atelier régional virtuel 2020 pour l'Afrique et atelier NRO en Afrique sous le thème de l'héritage de l'YPH. 8-11 septembre 2020****Participants - Premier jour (8 septembre 2020)**

1. Natalie Nicora IPPC (Host)
2. Luiza Munyua (Co-Host)
3. Mazuma, NPPO-Malawi
4. MezuiJG, AU-IAPSC
5. Mohamed Assoumani
6. Thecle Motale
7. Ebenezer Idachaba
8. Chipi- AU- IAPSC
9. Gandu Sebastien
10. Maryben, AU-IAPSC
11. Prudence Tonator
12. Ambrose Chineke, NAQS Nigeria
13. SaniF-AU-IAPSC
14. Denger IPPC
15. Vpelokgale
16. Avetik Nersisyan, IPPC
17. Mr. Bila
18. Dr. Msiska Kenn, NPPO Zambia
19. Uche Rosemary, NAQS
20. Yao Angele Bedi
21. Jan Hendrik Venter
22. Janka Kiss, IPPS Secretariat
23. Grace Afriyie, AU-IAPSC
24. Obaje, NPPO Nigeria
25. Pelokgale- Botswana
26. Ndunge F- IC Member
27. Alejandra Jimenez Tabares
28. Abebe Haile Gabriel-FAO, ADG, RAE
29. Oraka Stella
30. Fazil Dusunceli
31. Martin- Zambia
32. Mathew Abang
33. Adze Augustin
34. George Momanyi, NPPO- Kenya
35. Jovita- AU-IAPSC
36. Dr. Kazeem NAQS-Nigeria
37. Jean Bahama
38. Solomon Molatela
39. Zoie Jones
40. F. Ndunge Kephis
41. Tecno Camon 15 Premier
42. AU-IAPSC
43. Lucien Kouame, Bureau Africa

Participants-Jour deux (9 septembre 2020)

1. Natalie Nicora IPPC (Host)
2. Luiza Munyua (Co-Host)
3. Mazuma, NPPO-Malawi
4. MezuiJG, AU-IAPSC
5. Mohamed Assoumani
6. Thecle Motale
7. Ebenezer Idachaba
8. Chipi- AU- IAPSC
9. Gandu Sebastien
10. Maryben, AU-IAPSC
11. Prudence Tonator
12. Ambrose Chineke, NAQS Nigeria
13. SaniF-AU-IAPSC
15. Denger IPPC
16. Vpelokgale
17. Avetik Nersisyan, IPPC
18. Mr. Bila
19. Dr. Msiska Kenn, NPPO Zambia
20. Uche Rosemary, NAQS
21. Yao Angele Bedi
22. Jan Hendrik Venter
23. Janka Kiss, IPPS Secretariat
24. Grace Afriyie, AU-IAPSC
25. Obaje, NPPO Nigeria
26. Pelokgale- Botswana
27. Ndunge F- IC Member
28. Alejandra Jimenez Tabares
29. Abebe Haile Gabriel-FAO, ADG, RAE
30. Oraka Stella
31. Fazil Dusunceli
32. Martin- Zambia
33. Mathew Abang
35. Adze Augustin
36. George Momanyi, NPPO- Kenya
37. Jovita- AU-IAPSC
38. Dr. Kazeem NAQS-Nigeria
39. Jean Bahama
40. Solomon Molatela
41. Zoie Jones
42. F. Ndunge Kephis
43. Tecno Camon 15 Premier
44. AU-IAPSC
45. Lucien Kouame, Bureau Africa
46. Kouassi Nguessan

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 44. Kouassi Nguessan | 47. Binguïyolo |
| 45. Binguïyolo | 48. Alphonsine Louhouari Tokozaba |
| 46. Alphonsine Louhouari Tokozaba | 49. Ngarassem |
| 47. Ngarassem | 50. Dayo Folorunso |
| 48. Dayo Folorunso | 51. Dr. Godfrey Chikwenhere, ZW |
| 49. Dr. Godfrey Chikwenhere, ZW | 52. Kanad |
| 50. Kanad | 53. Adewumi Adegboyega |
| 51. Adewumi Adegboyega | 54. Antonia Vaz- Mozambique |
| 52. Antonia Vaz- Mozambique | 55. Backondja Jocelin P |
| 53. Backondja Jocelin P | 56. Thomas Gbokie, Jr |
| 54. Thomas Gbokie, Jr | 57. Gbomon Yakanda |
| 55. Gbomon Yakanda | 58. Lamin S. Darboe |
| 56. Lamin S. Darboe | 59. Attipoe, NPPO- Ghana |
| 57. Attipoe, NPPO- Ghana | 60. Morris Tabiono, FAO, SS |
| 58. Morris Tabiono, FAO, SS | 61. Alejandra Jimenez Tabares |
| 59. Alejandra Jimenez Tabares | 62. Some D. Mariam |
| 60. Some D. Mariam | 63. Garmonyou A. Sam, Liberia |
| 61. Garmonyou A. Sam, Liberia | 64. Dr. Jean Benoit Mborohoul |
| 62. Dr. Jean Benoit Mborohoul | 65. Issoul Diallo |
| 63. Issoul Diallo | 66. Ikani Sunday |
| 64. Ikani Sunday | 67. Ngarassem, Rep Centre Africaine |
| 65. Ngarassem, Rep Centre Africaine | 68. Oneyani, Nigeria |
| 66. Charles Onyeani, Nigeria | 69. Gadah Kuakou Aurelien |
| 67. Gadah Kuakou Aurelien | 70. Huawei 472018 |
| 68. Djane Siriki | 71. Djane Siriki |
| 69. Adjoumani Koffi | 72. Adjoumani Koffi |
| 70. Saholy, Madagascar | 74. Saholy, Madagascar |
| 71. Backondja, Central African Rep. | 74. Backondja, Central African Rep. |
| 72. Suzette Nat Biosec, Ag Seychelles | 75. Suzette Nat Biosec, Ag Seychelles |
| 73. Bah. Boni/ DPVCQ/Cote d'Ivoire | |

Atelier régional virtuel 2020 pour l'Afrique et atelier NRO en Afrique sous le thème de l'héritage de l'IYPH. 8-11 Septembre 2020

| Participants- Jour trois (10 Septembre 2020) | Participants-Jour quatre (11 Septembre 2020) |
|--|--|
| 1. Natalie Nicora IPPC (Host) | 1. Natalie Nicora IPPC (Host) |
| 2. Luiza Munyua (Co-Host) | 2. Luiza Munyua (Co-Host) |
| 3. Mazuma, NPPO-Malawi | 3. Mazuma, NPPO-Malawi |
| 4. MezuiJG, AU-IAPSC | 4. MezuiJG, AU-IAPSC |
| 5. Mohamed Assoumani | 5. Mohamed Assoumani |
| 6. Thecle Motale | 6. Thecle Motale |
| 7. Ebenezer Idachaba | 7. Ebenezer Idachaba |
| 8. Chipi- AU- IAPSC | 8. Chipi- AU- IAPSC |
| | 9. Gandu Sebastien |
| | 10. Maryben, AU-IAPSC |

| | | | |
|-----|---|-----|-----------------------------------|
| 9. | Gandu Sebastien | 11. | Prudence Tonator |
| 10. | Maryben, AU-IAPSC | 12. | Ambrose Chineke, NAQS Nigeria |
| 11. | Prudence Tonator | 13. | SaniF-AUIAPSC |
| 12. | Ambrose Chineke, NAQS Nigeria | 14. | Denger IPPC |
| 13. | Nigeria Agricultural Quarantine Service(NAQS) | 15. | Vpelokgale |
| 14. | SaniF-AU-IAPSC | 17. | Avetik Nersisyan, IPPC |
| 15. | Denger IPPC | 18. | Mr. Bila |
| 16. | Vpelokgale | 19. | Dr. Msiska Kenn, NPPO Zambia |
| 17. | Avetik Nersisyan, IPPC | 20. | Uche Rosemary, NAQS |
| 18. | Mr. Bila | 21. | Yao Angele Bedi |
| 19. | Dr. Msiska Kenn, NPPO Zambia | 22. | Jan Hendrik Venter |
| 20. | Uche Rosemary, NAQS | 23. | Janka Kiss, IPPS Secretariat |
| 21. | Yao Angele Bedi | 24. | Grace Afriyie, AU-IAPSC |
| 22. | Jan Hendrik Venter | 25. | Obaje, NPPO Nigeria |
| 23. | Janka Kiss, IPPS Secretariat | 26. | Pelokgale- Botswana |
| 24. | Grace Afriyie, AU-IAPSC | 27. | Ndunge F- IC Member |
| 25. | Obaje, NPPO Nigeria | 28. | Alejandra Jimenez Tabares |
| 26. | Pelokgale- Botswana | 29. | Abebe Haile Gabriel-FAO, ADG, RAE |
| 27. | Ndunge F- IC Member | 30. | Oraka Stella |
| 28. | Alejandra Jimenez Tabares | 31. | Fazil Dusunceli |
| 29. | Abebe Haile Gabriel-FAO, ADG, RAE | 32. | Martin- Zambia |
| 30. | Oraka Stella | 33. | Fall |
| 31. | Fazil Dusunceli | 34. | Mathew Abang |
| 32. | Martin- Zambia | 35. | Adze Augustin |
| 33. | Mathew Abang | 36. | George Momanyi, NPPO- Kenya |
| 34. | Adze Augustin | 37. | Jovita- AU-IAPSC |
| 35. | George Momanyi, NPPO- Kenya | 38. | Dr. Kazeem NAQS-Nigeria |
| 36. | Jovita- AU-IAPSC | 39. | Jean Bahama |
| 37. | Dr. Kazeem NAQS-Nigeria | 40. | Solomon Molatela |
| 38. | Jean Bahama | 41. | Zoie Jones |
| 39. | Solomon Molatela | 42. | F. Ndunge Kephis |
| 40. | Zoie Jones | 43. | Tecno Camon 15 Premier |
| 41. | F. Ndunge Kephis | 44. | AU-IAPSC |
| 42. | Tecno Camon 15 Premier | 45. | Lucien Kouame, Bureau Africa |
| 43. | AU-IAPSC | 46. | Kouassi Nguessan |
| 44. | Lucien Kouame, Bureau Africa | 47. | Binguiyolo |
| 45. | Kouassi Nguessan | 48. | Alphonsine Louhouari Tokozaba |
| 46. | Binguiyolo | 49. | Ngarassem |
| 47. | Alphonsine Louhouari Tokozaba | 50. | Dayo Folorunso |
| 48. | Ngarassem | 51. | Dr. Godfrey Chikwenhere, ZW |
| 49. | Dayo Folorunso | 52. | Kanad |
| 50. | Dr. Godfrey Chikwenhere, ZW | 53. | Adewumi Adegboyega |
| 51. | Adewumi Adegboyega | 54. | Antonia Vaz- Mozambique |
| 52. | Antonia Vaz- Mozambique | 55. | Backondja Jocelin P |
| 53. | Backondja Jocelin P | 56. | Thomas Gbokie, Jr |
| 54. | Thomas Gbokie, Jr | 57. | Gbomon Yakanda |
| 55. | Gbomon Yakanda | 58. | Lamin S. Darboe |
| 56. | Lamin S. Darboe | 59. | Attipoe, NPPO- Ghana |
| 57. | Attipoe, NPPO- Ghana | 60. | Morris Tabiono, FAO, SS |
| | | 61. | Alejandra Jimenez Tabares |
| | | 62. | Some D. Mariam |
| | | 63. | Garmony A. Sam, Liberia |
| | | 64. | Dr. Jean Benoit Mborohoul |
| | | 65. | Issoul Diallo |
| | | 66. | Ikani Sunday |
| | | 67. | Ngarassem, Rep Centre Africaine |

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 58. Morris Tabiono, FAO, SS | 68. Oneyani, Nigeria |
| 59. Alejandra Jimenez Tabares | 69. Gadah Kuakou Aurelien |
| 60. Some D. Mariam | 70. Djane Siriki |
| 61. Garmonyou A. Sam, Liberia | 71. Adjoumani Koffi |
| 62. Dr. Jean Benoit Mborohoul | 72. Saholy, Madagascar |
| 63. Issoul Diallo | 73. Backondja, Central African Rep. |
| 64. Ikani Sunday | 74. Suzette Nat Biosec, Ag Seychelles |
| 65. Ngarassem, Rep Centre Africain | 75. Bah. Boni/ DPVCQ/Cote d'Ivoire |
| 66. Oneyani, Nigeria | |
| 67. Gadah Kuakou Aurelien | |
| 68. Huawei 472018 | |
| 69. Djane Siriki | |
| 70. Adjoumani Koffi | |
| 71. Saholy, Madagascar | |
| 72. Backondja, Central African Rep. | |
| 73. Suzette Nat Biosec, Ag Seychelles | |